

seau. C'est ce qu'on aurait dû lui verser jusqu'à aujourd'hui. Le gouvernement actuel n'appuie pas les prix du blé à raison de \$1.95½. Il ne les appuie pas du tout.

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas instauré la politique agricole dont, au dire de l'honorable représentant, on avait si grand besoin. Dans le même discours, il s'est réjoui de la nomination d'un ministre exclusivement chargé de la Commission du blé. Il s'est dit persuadé que le ministre apporterait à la Commission toute son aide et toute son attention. Depuis, la situation s'est détériorée. Le ministre n'accorde plus toute son attention aux questions concernant le blé canadien. Il doit aussi s'occuper des tâches qui lui incombent en qualité de ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Feu le député d'Assiniboia serait déçu s'il connaissait la situation actuelle. Il vaut peut-être mieux qu'il n'en sache rien.

Puis-je dire quelques mots du programme de stabilisation relatif au grain? Avant de passer à mes principales observations au sujet des motions, permettez-moi de dire que, si le gouvernement avait payé aux cultivateurs ce qu'il leur doit en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, j'aurais été le premier à voter contre l'amendement proposé cet après-midi. J'aurais été tout à fait disposé à voter contre cet amendement. Que le gouvernement enfrenne la loi, voilà une chose que nous ne pouvons sûrement pas passer sous silence. Nous ne devrions pas permettre au gouvernement de poursuivre allégrement son chemin sans tenir compte de la loi. C'est cette considération qui motive mon appui de la motion. Le ministre chargé de la Commission du blé représente la circonscription de Saskatoon-Humboldt.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je croyais que le député avait déclaré il y a quelques instants qu'il allait commenter les deux motions à l'étude. J'estime qu'il devrait s'en tenir à ce sujet. Nous en sommes à l'étape du rapport et je rappelle aux députés qu'ils devraient s'en tenir aux motions à l'étude.

M. Horner: Je suis tout à fait de votre avis, monsieur l'Orateur. Je ne me rendais pas compte que je m'éloignais du sujet. La première motion porte sur un amendement à l'article 2. Elle propose qu'il soit tenu compte du revenu net du cultivateur plutôt que du revenu brut, soit le produit des ventes. Je suis certes pour cela. Aujourd'hui, le cultivateur est plus que jamais pris dans l'étau coût-prix, pour utiliser un cliché. Pourquoi dis-je plus que jamais? Le prix du blé baisse depuis environ un an et pourtant les frais d'exploitation ont augmenté. Ils augmenteront davantage, surtout une fois que le gouvernement aura mis en vigueur sa nouvelle mesure fiscale qui imposera une taxe sur les gains de capitaux à l'égard de la machinerie, etc. Les frais d'exploitation agricole augmentent, et pourtant le prix du blé est en baisse. Il est donc, plus que jamais, pris dans l'étau coût-prix. Voilà pourquoi j'appuie sincèrement cet amendement. Somme toute, nous cherchons à stabiliser le revenu du cultivateur et à lui assurer une plus grande sécurité de revenu. A mon avis, si le gouvernement veut vraiment stabiliser le revenu des cultivateurs, il devrait se fonder sur le revenu net plutôt que sur les ventes brutes. Telle est mon opinion.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé est originaire de Saskatoon. Néanmoins, nous devons nous demander qui il sert. Est-il au service des cultivateurs de la Saskatchewan ou du gouvernement fédéral? On pourrait prétendre qu'il est au service des deux. Sous ce rapport, il est intéressant de se rappeler les propos que tenait le 2 juin 1968 le premier ministre qui exposait la

politique agricole du parti libéral aux représentants du parti à Winnipeg. Il aurait déclaré:

L'un des problèmes à longue échéance les plus urgents pour les cultivateurs de l'Ouest est la nécessité de toucher un revenu annuel suffisant pour obvier au cycle de prospérité et de marasme qui fait désormais partie intégrante de la vie rurale des Prairies. A cette fin, les libéraux proposent un programme qui ressemble effectivement à un régime d'assurance-chômage pour les cultivateurs. Durant les bonnes années, ils paieraient des cotisations à une caisse, durant les mauvaises, ils recevraient des prestations assurant ainsi dans une certaine mesure la stabilisation de leur revenu.

Le paragraphe ne se rapporte pas particulièrement au revenu net ou brut. J'aurais aimé qu'il vise le revenu net. Toutefois, dans notre étude de la mesure qui prétendument exprime les principes énoncés le 2 juin à Winnipeg, nous constatons sans difficulté qu'elle est le fruit de l'imagination des fonctionnaires et du bureau du premier ministre, et non pas l'œuvre des cultivateurs.

Puis-je signaler qu'il est six heures, monsieur l'Orateur? (La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de séance je parlais des rêves et aspirations du feu député d'Assiniboia et de sa conception de ce que devrait être une politique agricole canadienne. Comme en fait foi la page 967 du hansard du 18 novembre 1969, il disait que le prix du blé devrait être soutenu et qu'il devrait y avoir une politique agricole nationale.

Le gouvernement s'est lancé dans une tentative pour établir une politique agricole fondée sur les conceptions des fonctionnaires et des membres du bureau du premier ministre, qu'on pourrait appeler l'*establishment* de celui-ci, entièrement contraire à la position du feu député d'Assiniboia. Cela me prouve, à moi opposé, qu'on peut ne pas être efficace parmi les ministériels, surtout lorsqu'il y a au gouvernement un groupe arrogant et autoritaire de ministres résolus à faire leur volonté et pas nécessairement celle du peuple.

Feu le député exprimait le désir que le prix du blé soit soutenu. Le gouvernement actuel présente délibérément une mesure qui enlève presque 15c. le boisseau aux cultivateurs, compte tenu des 9¼c. le boisseau qui auraient dû être payés et de ce qui aurait dû être versé depuis le début de la campagne agricole en cours.

Avant le dîner, je soulignais qu'on avait songé à cette politique bien avant que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé soit même élu, bien avant qu'il n'en assume la responsabilité. Il faut dire, à sa décharge, qu'on ne peut l'accuser d'être l'auteur du programme de stabilisation. Il est tout simplement le serviteur qui cherche à exécuter une politique.

Il importe de comprendre ce qui s'est passé. Quelqu'un a imaginé le programme. Le ministre essaie de le mettre en œuvre. Voyons maintenant s'il y a réussi. Si le ministre tient à exécuter ce programme c'est qu'il veut tout d'abord se trouver dans les bonnes grâces du premier ministre et du cabinet. Il est regrettable qu'il ne s'intéresse pas davantage à servir les cultivateurs de la Saskatchewan. Je n'y peux rien. Je dois reconnaître que pour lui le but principal c'est de servir le premier ministre. Ce dernier n'a-t-il pas dit: «Mettez à exécution le programme que j'ai